

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Eléments de droit commercial (5ZZ1001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en sciences économiques	Cours: 4 ph	écrit: 2 h	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Dr. Olivier Hari, Faculté de droit, Chaire de droit des sociétés

Objectifs:

Le droit joue un rôle essentiel dans tous les volets de l'activité commerciale. Le but du cours est de permettre aux étudiants de mieux comprendre l'utilité du droit, et comment il sert les intérêts de l'entreprise.

Contenu:

Après une brève introduction relative au système juridique suisse, les six thèmes suivants seront abordés :

1. L'entreprise: qu'est-ce que c'est? Etude de la notion de sujet de droit, d'entreprise, et aperçu des formes juridiques permettant l'exploitation d'une entreprise commerciale
2. L'entreprise, son financement et la gestion de sa trésorerie: étude des modes de financement de l'entreprise (cash-pooling, prêt, cotation en bourse) et de quelques contrats inommés de la pratique bancaire
3. L'entreprise et ses co-contractants: étude des principaux contrats de la pratique commerciale (vente, bail, travail, mandat, entreprise)
4. L'entreprise et les mauvais payeurs: procédure d'exécution forcée (procédure préalable, saisie, faillite)
5. L'entreprise en difficulté: sauvetage d'une entreprise en difficulté
6. White collar crime ou l'entreprise et le droit pénal: étude de quelques infractions relevant de la criminalité économique

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2h pendant la session suivant immédiatement la fin du cours. Une session de rattrapage lors de la session suivante.

Documentation:

Sur Claroline

Pré-requis:

Aucun

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra et discussions, complétés par des séances d'exercice. Quelques intervenants externes viendront également faire part de leur expérience en lien avec la vie juridique d'une entreprise (notaire, banquier, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle) si le temps le permet et selon la disponibilité des orateurs.